

Introduction

Au-delà du rapport Dudert. Décentrer l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda

Camille Evrard, Muriel Gomez-Perez, Martin Mourre, Florent Piton, Nathaniel Powell,
Romain Tiquet

Citer cet article : Evrard Camille *et al.* (2021), « Introduction. Au-delà du rapport Duclert. Décentrer l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, Dossier : Au-delà du rapport Duclert, 1-8, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandaintrorwanda>

Mise en ligne : 08 novembre 2021

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e576>

Remis au président de la République le 26 mars 2021 et rendu public le même jour, le rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, connu également sous le nom de « rapport Duclert » du nom du président de ladite commission, a fait l'objet de nombreux commentaires, dans la presse et les médias français, comme au Rwanda et au-delà¹. La remise de ce rapport a par ailleurs été étroitement articulée à la visite officielle d'Emmanuel Macron à Kigali le 27 mai 2021, visite au cours de laquelle le président français a prononcé un discours se voulant historique, reconnaissant les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi en s'appuyant, précisément, sur les conclusions et le travail de la « commission Duclert » :

En me tenant, avec humilité et respect, à vos côtés, ce jour, je viens reconnaître l'ampleur de nos responsabilités. C'est ainsi poursuivre l'œuvre de connaissance et de vérité que seule permet la rigueur du travail de la recherche et des historiens. En soutenant une nouvelle génération de chercheurs et de chercheuses, qui ont courageusement ouvert un nouvel espace de savoir. En souhaitant, qu'aux côtés de la France, toutes les parties prenantes à cette période de l'histoire rwandaise ouvrent à leur tour leurs archives.²

¹ Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, « La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994) », rapport remis au Président de la République le 26 mars 2021, en ligne. URL : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279186_1.pdf (consulté le 31 octobre 2021).

² Discours du président de la République au Mémorial du génocide perpétré contre les Tutsis, 27 mai 2021, en ligne. URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/05/27/discours-du-president-emmanuel-macron-depuis-le-memorial-du-genocide-perpetre-contre-les-tutsis-en-1994> (consulté le 31 octobre 2021). La référence à la commission est plus explicite encore dans la conférence de presse conjointe d'Emmanuel Macron et Paul Kagame ce même 27 mai 2021 : « En trois ans, nous avons franchi ensemble plusieurs étapes et levé plusieurs obstacles, parce qu'il fallait passer par un examen de vérité. C'est ce que nous avons fait en confiant à une commission d'historiens présidée par le professeur Vincent Duclert un travail approfondi de recherche et d'analyse sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Je salue le travail remarquable, indépendant, transparent qui a été accompli par les membres de cette commission. [...] Et ce travail, qui a été mené également du côté du Rwanda, nous permet aujourd'hui d'avancer vers une histoire partagée et surtout d'en ouvrir une nouvelle page. » Voir Conférence de presse du Président Emmanuel Macron et du Président du Rwanda Paul Kagame, 27 mai 2021, en ligne. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=GPMLmxlJfMw> (consulté le 31 octobre 2021).



Le rapport Duclert a donc d'abord constitué un moment politique et médiatique important dans l'histoire de la controverse autour des implications françaises dans le génocide des Tutsi rwandais en 1994³. Il ne s'est néanmoins pas voulu que cela. Tout d'abord, l'ambition de la commission Duclert, telle qu'inscrite dans la lettre de mission qui lui a été attribuée, était bien de « contribuer au renouvellement des analyses historiques sur les causes du génocide des Tutsi, profondes et plus conjoncturelles, ainsi que sur son déroulement, en vue d'une compréhension accrue de cette tragédie historique⁴ ». Vincent Duclert lui-même, dans ses différentes interventions médiatiques au moment de la remise de son rapport, a pris soin de souligner le caractère scientifique du travail de la commission. Ainsi le 27 mars 2021 sur *France Inter*, répondant à une question lui demandant de revenir sur le « cahier des charges » de la mission qui lui a été confiée, il insistait tout en même temps sur la nature « scientifique » de son mandat et l'exigence de « vérité » qu'un travail académique dans les archives permettrait :

Le cahier des charges est défini par une lettre de mission qui nous donne un mandat scientifique, c'est-à-dire de travailler comme chercheurs [...]. La lettre de mission du président de la République était d'essayer d'établir un récit de vérité [...], de redonner des éléments de vérité et même une perspective de vérité. Et on le fait à partir des archives [qui sont] quand même la matière au vif de l'histoire.⁵

De même, la remise du rapport a-t-elle été accompagnée de la publication d'un exposé méthodologique présenté comme le garant de la rigueur de ce qui se veut une démarche de « recherche » articulée autour d'un « regard critique d'historien sur les sources consultées » et d'une « approche historique » du processus d'écriture à partir des archives⁶. À l'issue du travail de la commission, un certain nombre de fonds documentaires et archivistiques ont été ouverts à la consultation⁷, de même que certains documents ont été mis en ligne sur le site du ministère

³ Sur l'histoire de cette controverse, voir dans des perspectives tout à fait différentes : Robinet François (2014), « L'empreinte des récits médiatiques : mémoires françaises du génocide des Tutsi du Rwanda », *Les Temps modernes*, 680-681, pp. 166-188 ; Robinet François (2016), « Le rôle de la France au Rwanda : les journalistes français au cœur d'une nouvelle guerre de mémoire (1994-2015) », *Le Temps des médias*, 26, pp. 211-230 ; Vidal Claudine (2007), « Du soupçon civique à l'enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 », *Critique internationale*, 36, pp. 71-84 ; Vidal Claudine (2007), « La politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994. Les nouveaux publicistes de l'histoire conspirationniste », *Les Temps modernes*, 642, pp. 117-143.

⁴ Lettre du président de la République adressée, le 5 avril 2019, à M. Vincent Duclert, en ligne. URL : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/lettre%20de%20mission/279186-lettre-mission.pdf> (consulté le 31 octobre 2021).

⁵ « Vincent Duclert : "Au Rwanda, la France a renforcé la vision du peuple hutu, majoritaire" », *France Inter*, 27 mars 2021, en ligne. URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-du-week-end/l-invite-du-week-end-27-mars-2021> (consulté le 31 octobre 2021). Outre les prises de parole publiques de Vincent Duclert, voir également cette interview avec l'une des membres de la commission, Sylvie Humbert : Boche Matthieu et Le Gouriellec Sonia (2020), « L'archive au cœur. Retour d'expérience au sein de la commission Duclert sur le rôle de la France au Rwanda. Entretien avec Sylvie Humbert », *Afrique contemporaine*, 271-272, pp. 147-167, en ligne. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2020-1-page-147.htm> (consulté le 31 octobre 2021).

⁶ Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, « Exposé méthodologique », 7 avril 2021, pp. 3-4, en ligne. URL : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapports/fichiers_joints/279186_expose_methodologique.pdf (consulté le 31 octobre 2021).

⁷ Arrêté du 6 avril 2021 portant ouverture d'archives relatives au Rwanda entre 1990 et 1994, Journal officiel de la République française n° 0082 du 7 avril 2021, en ligne. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043333602> (consulté le 31 octobre 2021) ; Arrêté du 6 juillet 2021 portant ouverture d'archives relatives au Rwanda entre 1990 et 1994, Journal officiel de la République française n° 0156 du 7 juillet 2021, en ligne. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043764067> (consulté le 31 octobre 2021).

des Affaires étrangères, afin d'appeler à poursuivre les investigations⁸. Soucieuse d'affirmer son souhait d'appeler à de nouveaux travaux, la commission a enfin diffusé dans le courant du mois de mai un « état des sources » et des fonds d'archives disponibles en France, inventaire qui constituera sans nul doute un outil important pour les recherches à venir⁹. Ajoutons que le rapport a fait l'objet d'une publication aux éditions Armand Colin, ce qui n'est pas sans lien avec la volonté de le faire entrer dans la sphère des ouvrages à prétention académique¹⁰.

Le dossier que nous proposons prend au sérieux cette assertion pour proposer une lecture académique du rapport et de ce qui l'entoure. En commençant par rappeler que le rapport Duclert n'est pas le premier du genre. En dehors de France, la Belgique, l'Organisation des Nations unies et l'Organisation de l'Unité africaine ont déjà prétendu faire leur droit d'inventaire entre 1997 et 2000¹¹. En France, outre une myriade de témoignages (de rescapés comme de militaires et dans des perspectives parfois nettement antagonistes) et de publications journalistiques, militantes ou – plus rarement – académiques¹², plusieurs rapports ou enquêtes ont été réalisés à intervalles réguliers depuis 1994¹³. La sortie du rapport Duclert a par ailleurs été concomitante de la publication d'un autre rapport d'un cabinet d'avocats états-unien, connu sous le nom de rapport Muse¹⁴.

En somme, le rapport Duclert n'opère pas dans un vide bibliographique quand bien même sa facture ne fait jamais référence à la littérature existante et à un cadre historiographique dans lequel il s'inscrit pourtant et prend implicitement position. Il y a là comme un paradoxe de ce que d'aucuns ont appelé un « objet politico-académique » – expression utilisée par exemple par François Graner dans l'entretien publié dans le cadre de ce

⁸ Collection de documents des fonds diplomatiques français portant sur le Rwanda (1990-1994), juillet 2021, en ligne. URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/action-scientifique-et-culturelle/expositions/expositions-dossiers-en-ligne/collection-de-documents-des-fonds-diplomatiques-francais-portant-sur-le-rwanda/> (consulté le 31 octobre 2021).

⁹ Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, « État des sources dans les fonds d'archives français pour la recherche sur la France au Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994) », mai 2021, en ligne. URL : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapports/fichiers_joints/279186-Etat%20des%20sources.pdf (consulté le 31 octobre 2021).

¹⁰ Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, Paris, Armand Colin, 2021.

¹¹ Sénat de Belgique, Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, « Rapport fait au nom de la commission d'enquête par MM. Mahoux et Verhofstadt », 6 décembre 1997, en ligne. URL : <https://www.senate.be/www/?Mlval=/publications/viewPubDoc&TID=16778570&LANG=fr> (consulté le 31 octobre 2021) ; « Rapport de la commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations unies lors du génocide de 1994 au Rwanda », 15 décembre 1999, en ligne. URL : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/s/1999/1257> (consulté le 31 octobre 2021) ; Organisation de l'Unité africaine, « Rapport sur le génocide au Rwanda », mai 2000, en ligne. URL : http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/Rapport_OUA/OUA-Rwanda.pdf (consulté le 31 octobre 2021).

¹² Sur ces références, dont nous ne saurions faire un inventaire exhaustif ici, nous renvoyons aux bibliographies des différents articles du dossier.

¹³ Assemblée nationale, « Rapport d'information déposé par la mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 », 15 décembre 1998, en ligne. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp> (consulté le 31 octobre 2021) ; Coret Laure et Verschave François-Xavier (dir.) (2005), *L'Horreur qui nous prend au visage : l'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la commission d'enquête citoyenne*, Paris, Karthala ; National Independent Commission, « Mucyo Report. The Role of France in the 1994 Rwandan Genocide », Kigali, 2008, en ligne. URL : <https://s3.amazonaws.com/s3.documentcloud.org/documents/1392372/footnote-94-mucyo-commission-report.pdf> (consulté le 31 octobre 2021).

¹⁴ « A Foreseeable Genocide. The Role of the French Government in Connection with the Genocide Against the Tutsi in Rwanda », Washington, Levy Firestone Muse LPP, 19 avril 2021, en ligne. URL : https://www.gov.rw/fileadmin/user_upload/gov_user_upload/2021.04.19_MUSE_REPORT.pdf (consulté le 31 octobre 2021).

dossier¹⁵ – qui se veut reprendre les outils et les méthodes des sciences sociales et de la discipline historique, en proposant notamment une réflexion autour des archives, et s’en écarte en même temps au nom d’un mandat fixé par le pouvoir politique. C’est dans ce hiatus que se situe l’objet de la démarche nous ayant amené à constituer ce dossier, visant à la fois à prendre prétexte du rapport Duclert et à lire celui-ci au-delà de lui-même, en décentrant en quelque sorte notre regard. Ce faisant, il s’agit tout autant de cerner quelques-uns des points aveugles du rapport, en raison de sa méthodologie même, et de rappeler que la question des responsabilités françaises, aussi importante soit-elle d’un point de vue historien et citoyen, n’épuise pas ce qui peut être dit à propos du génocide des Tutsi rwandais. En fidélité à l’identité de la *Revue d’histoire contemporaine de l’Afrique*, revue avant tout francophone, une partie substantielle des contributeurs et contributrices sollicitées, dans ces premiers textes comme dans ceux qui suivront dans les mois à venir, s’inscrivent dans des champs académiques extérieurs à la France, une perspective qui nous paraît permettre d’ouvrir d’autres perspectives. Ce dossier se veut donc une contribution scientifique, dans la continuité d’autres publications parues ces derniers mois¹⁶ et dans le cadre d’un partenariat éditorial avec la revue *Sources : Matériaux et terrains en études africaines*¹⁷, aux débats et aux enjeux que nous paraissent soulever la publication du rapport Duclert et plus généralement la commission qui en est à l’origine.

Ce dossier s’articule d’abord autour d’un ensemble de réactions au rapport, par une série d’auteurs et d’autrices que nous avons sollicitées pour les amener à confronter leurs travaux, portant le plus souvent sur d’autres aspects que la question française, à la méthodologie et aux conclusions de la commission. **Marie-Eve Desrosiers**, dont les recherches portent par ailleurs sur l’histoire du Rwanda sous la première et la deuxième républiques avant la guerre civile et le génocide des Tutsi¹⁸, met ainsi en évidence ce qu’elle estime être un « biais présentiste » dans la manière dont la commission a analysé la période correspondant aux premiers mois de la guerre civile à la fin de l’année 1990¹⁹. Elle pointe ainsi implicitement l’ambiguïté d’une démarche qui, si elle prétend s’appuyer exclusivement sur la lecture des archives et elles-seules, s’inscrit bien dans un cadre et un ensemble de biais historiographiques qui structurent les travaux sur le génocide depuis 1994. Le rapport Duclert devient ainsi le symptôme d’une

¹⁵ Voir également cette tribune de l’association *Survie*, « Le rapport Duclert : pour quoi faire ? », 6 avril 2021, en ligne. URL : <https://blogs.mediapart.fr/association-survie/blog/060421/le-rapport-duclert-pour-quoi-faire> (consulté le 31 octobre 2021).

¹⁶ Audoin-Rouzeau Stéphane (2021), « Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi... », *Revue d’histoire de la Shoah*, 214, pp. I-V, en ligne. URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2021-2-page-1.html> (consulté le 31 octobre 2021) ; Robinet François (2021), « Rwanda 1994 : un rapport pour l’histoire ? », *Études*, pp. 7-18, en ligne. URL : <https://www.revue-etudes.com/article/rwanda-1994-un-rapport-pour-l-histoire-23610> (consulté le 31 octobre 2021) ; Robinet François (2021), « France-Rwanda : face à l’histoire », *Mémoires en jeu*, 14, pp. 4-6.

¹⁷ Voir l’édito qui accompagne la publication du dossier.

¹⁸ Desrosiers Marie-Eve (2014), « Rethinking Political Rhetoric and Authority During Rwanda’s First and Second Republic », *Africa*, 84(2), pp. 199-225 ; Desrosiers Marie-Eve (2020), « “Making Do” with Soft Authoritarianism in Pre-Genocide Rwanda », *Comparative Politics*, 52(4), pp. 557-579.

¹⁹ Marie-Eve Desrosiers reprend ici une notion qu’elle a déjà mobilisée, par exemple dans Desrosiers Marie-Eve et Russell Aidan (2020), « Histories of Authority in the African Great Lakes: Trajectories and Transactions », *Africa*, 90(5), pp. 952-971.

certaine lecture de l'histoire du génocide des Tutsi, quand bien même ce positionnement n'est pas assumé par une inscription explicite dans la littérature existante.

D'autres articles insistent sur un ensemble de points aveugles du rapport et pointent de ce fait certains biais méthodologiques ou lacunes historiographiques de celui-ci. **Ornella Rovetta**, autrice d'une thèse et d'un ouvrage de référence sur l'histoire du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dans les premières années de son existence²⁰, interroge ainsi la possibilité d'« écrire l'histoire en commission », c'est-à-dire sur la base d'un corpus archivistique et dans une chronologie définie moins par une question de recherche que par le pouvoir politique. En insistant notamment sur les difficultés du rapport à saisir les ambiguïtés du positionnement français au cours et après l'opération Turquoise entre juin et novembre 1994 sur deux thématiques ayant trait à la justice (l'arrestation des génocidaires présumés et la création du TPIR), elle montre que tant le périmètre archivistique resserré que le cadre chronologique fixé par la commission limitent les apports de celle-ci à ces questions pourtant essentielles pour comprendre comment s'est mis en place un cadre judiciaire international après le génocide.

Via une analyse qu'elle qualifie de « sexospécifique » en lien avec ses recherches croisant la question du genre et du trauma dans le Rwanda post-génocide²¹, **Caroline Williamson Sinalo** met quant à elle en évidence l'occultation des perspectives de genre dans le rapport, non seulement lorsque celui-ci examine les violences et les pratiques de cruauté commises avant et pendant le génocide sur les Tutsi, mais aussi, et alors même que c'était là l'objet de son mandat, les accusations de viols formulées à l'encontre de militaires français lors des opérations Noroît et Turquoise entre 1990 et 1994. En pointant un hiatus entre la manière dont sont traitées les violences commises par des militaires zairois présents au Rwanda fin 1990 et les violences de même nature supposément commises par des militaires français, elle montre que les membres de la commission se sont d'après elle empêchés de faire une lecture pleinement politique des violences de genre commises dans le cadre du génocide et de ses antécédents.

Proposant une montée en généralité à partir du contenu du rapport Duclert, **Étienne Smith** s'intéresse d'une part à la manière dont le rapport examine les tensions et les contradictions qui ont traversé l'institution militaire à propos du Rwanda entre 1990 et 1994, d'autre part à la façon dont cette même institution a réagi à la publication des conclusions de la commission. Ce faisant, il complète des travaux antérieurs²² sur les « mémoires irréconciliables » du Rwanda au sein de la « grande muette » et souligne surtout l'absence d'une voix monolithique au sein de l'armée. Bien au contraire, Étienne Smith montre plutôt comment celle-ci, en dépit du *lobbying* d'une association comme *France Turquoise* tentant d'imposer un discours univoque, est traversée de paroles antagonistes que le rapport Duclert est l'occasion de mettre en lumière.

Le dossier de réactions au rapport Duclert s'achève par un texte au statut singulier, car n'émanant pas strictement d'une personnalité académique, en la personne de l'écrivain

²⁰ Rovetta Ornella (2019), *Un génocide au tribunal. Le Rwanda et la justice internationale*, Paris, Belin.

²¹ Williamson Sinalo Caroline (2018), *Rwanda after Genocide. Gender, Identity and Posttraumatic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press.

²² Smith Étienne (2014), « Les derniers défenseurs de l'empire : quand l'armée française raconte ses Rwanda », *Les Temps modernes*, 680-681, pp. 66-100.

sénégalais **Boubacar Boris Diop**, dont l'engagement sur le dossier rwandais n'est plus à prouver depuis le projet *Fest'Africa* qui vit une dizaine d'écrivains africains participer à une résidence d'écriture au Rwanda en 1998 pour réfléchir en commun à la manière dont la littérature pouvait contribuer à la mise en mémoire du génocide. Depuis la publication en 2000 de son roman choral *Murambi. Le livre des ossements* issu de ce projet²³, Boubacar Boris Diop apparaît comme une voix précieuse sur le continent à propos du génocide des Tusi. Dans ce dossier, et dans un texte que nous nous réjouissons de publier simultanément en wolof, il propose une remise en contexte du rapport Duclert, dont il souligne bien qu'il est une étape parmi d'autres – et sans doute pas la dernière – dans le chemin vers la « vérité ». Il revient ainsi sur l'accusation de complicité de génocide au Rwanda, accusation qui reste une « plaie honteuse » pour la France, ce qui ne laisse pas de l'impressionner depuis Dakar, près de trente ans après le génocide²⁴.

En lien avec le fonctionnement de la *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, dont l'identité repose également sur l'alimentation en flux continu de rubriques au-delà des seuls dossiers thématiques, plusieurs autres textes complètent cet ensemble d'articles. Pour éclairer et questionner de côté le travail de la commission Duclert et le rapport qui en est sorti, Martin Mourre, Florent Piton et Nathaniel Powell proposent ainsi un entretien avec François Graner, militant de *Survie* particulièrement engagé dans cette association de lutte contre la Françafrique sur le dossier rwandais²⁵ et qui en 2020 a obtenu du Conseil d'État, après un processus judiciaire de plusieurs années, la possibilité d'accéder aux archives de la présidence Mitterrand. Il revient dans cet échange sur les spécificités d'une écriture militante de l'histoire et sur la manière dont est abordé le « dossier rwandais » au sein de l'association *Survie*. Cet échange sur l'enquête historique en « contexte militant » nous paraît offrir un contrepoint avec une autre façon d'écrire l'histoire « en commission » mise en œuvre par le rapport Duclert.

On l'a dit, le rapport Duclert comme ce dossier de la *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique* fournissent l'occasion de revenir de manière plus générale sur l'historiographie du génocide des Tutsi. Afin de sortir des controverses et de la seule question des responsabilités françaises, aussi importante soient-elle, **Florent Piton** propose dans ce même dossier de revenir sur quelques-uns des travaux qui lui paraissent structurer les études consacrées au génocide des Tutsi depuis 27 ans : la question des antécédents et celle, ayant fait l'objet d'interprétations pour le moins contradictoires, des « motivations des tueurs ». Ce contrepoint est poursuivi par plusieurs recensions de publications récentes, consacrées pour l'une d'elles à la question française²⁶, pour les autres à deux ouvrages récents et remarquables sur le génocide des Tutsi,

²³ Diop Boubacar B. ([2001] 2011), *Murambi, le livre des ossements*, Paris, Zulma.

²⁴ Nous reprenons ici certains des échanges que nous avons eus avec lui au cours de la préparation de son texte.

²⁵ Graner François (2014), *Le Sabre et la machette : officiers français et génocide tutsi*, Mons, Éditions Tribord ; Doridant Raphaël et Graner François (2021), *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Marseille, Agone.

²⁶ Doridant Raphaël et Graner François, *L'État français...*, *op. cit.* (recension de Timothée Brunet-Lefèvre).

dont les approches autant que les conclusions témoignent de deux façons distinctes d'aborder l'évènement²⁷.

Ainsi que le rappelle l'édito cosigné avec la revue *Sources* qui accompagne la parution de ce dossier, de nouvelles publications viendront poursuivre cette aventure éditoriale d'ici la fin de l'année 2022. Nous espérons proposer par là un aperçu de la richesse et de l'ampleur des travaux menés sur le génocide des Tutsi depuis 1994, et échapper ainsi aux aléas et aux limites d'un agenda politique qui n'est pas, ou pas nécessairement, celui des sciences sociales.

Camille Evrard

IMAF-Aix/Framespa-Toulouse (France)

Muriel Gomez-Perez

CIRAM, Université Laval (Canada)

Martin Mourre

IMAF-Condorcet (France)

Florent Piton

IMAF-Condorcet, LabEx HaStec (France)

Nathaniel Powell

Centre for War and Diplomacy, Université Lancaster (Grande-Bretagne)

Romain Tiquet

IMAF-Aix/Centre Marc Bloch Berlin (France/Allemagne)

Bibliographie

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane (2021), « Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi... », *Revue d'histoire de la Shoah*, 214, pp. I-V, en ligne. URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2021-2-page-I.html> (consulté le 31 octobre 2021).

BOCHE Matthieu et LE GOURIELLEC Sonia (2020), « L'archive au cœur. Retour d'expérience au sein de la commission Duclert sur le rôle de la France au Rwanda. Entretien avec Sylvie Humbert », *Afrique contemporaine*, 271-272, pp. 147-167, en ligne. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2020-1-page-147.htm> (consulté le 31 octobre 2021).

COMMISSION DE RECHERCHE SUR LES ARCHIVES FRANÇAISES RELATIVES AU RWANDA ET AU GÉNOCIDE DES TUTSI, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, Paris, Armand Colin, 2021.

CORET Laure et VERSHAVE François-Xavier (dir.) (2005), *L'Horreur qui nous prend au visage : l'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la commission d'enquête citoyenne*, Paris, Karthala.

DESROSIERS Marie-Eve (2014), « Rethinking Political Rhetoric and Authority During Rwanda's First and Second Republic », *Africa*, 84(2), pp. 199-225.

²⁷ Dumas Hélène (2020), *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte (recension de Juliette Bour) ; McDoom Omar Shahabudin (2021), *The Path to Genocide in Rwanda. Security, Opportunity, and Authority in an Ethnocratic State*, Cambridge, Cambridge University Press (recension de Florent Piton).

_____ (2020), « "Making Do" with Soft Authoritarianism in Pre-Genocide Rwanda », *Comparative Politics*, 52(4), pp. 557-579.

DESROSIERS Marie-Eve et RUSSELL Aidan (2020), « Histories of Authority in the African Great Lakes: Trajectories and Transactions », *Africa*, 90(5), pp. 952-971.

DIOP Boubacar B. ([2001] 2011), *Murambi, le livre des ossements*, Paris, Zulma.

DORIDANT Raphaël et Graner François (2021), *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Marseille, Agone.

DUMAS Hélène (2020), *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte.

GRANER François (2014), *Le Sabre et la machette : officiers français et génocide tutsi*, Mons, Éditions Tribord.

McDOOM Omar Shahabudin (2021), *The Path to Genocide in Rwanda. Security, Opportunity, and Authority in an Ethnocratic State*, Cambridge, Cambridge University Press.

ROBINET François (2014), « L'empreinte des récits médiatiques : mémoires françaises du génocide des Tutsi du Rwanda », *Les Temps modernes*, 680-681, pp. 166-188.

_____ (2016), « Le rôle de la France au Rwanda : les journalistes français au cœur d'une nouvelle guerre de mémoire (1994-2015) », *Le Temps des médias*, 26, pp. 211-230.

_____ (2021), « Rwanda 1994 : un rapport pour l'histoire ? », *Études*, pp. 7-18, en ligne. URL : <https://www.revue-etudes.com/article/rwanda-1994-un-rapport-pour-l-histoire-23610> (consulté le 31 octobre 2021).

_____ (2021), « France-Rwanda : face à l'histoire », *Mémoires en jeu*, 14, pp. 4-6.

ROVETTA Ornella (2019), *Un génocide au tribunal. Le Rwanda et la justice internationale*, Paris, Belin.

SMITH Étienne (2014), « Les derniers défenseurs de l'empire : quand l'armée française raconte ses Rwanda », *Les Temps modernes*, 680-681, pp. 66-100.

VIDAL Claudine (2007), « Du soupçon civique à l'enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 », *Critique internationale*, 36, pp. 71-84.

_____ (2007), « La politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994. Les nouveaux publicistes de l'histoire conspirationniste », *Les Temps modernes*, 642, pp. 117-143.

WILLIAMSON Sinalo Caroline (2018), *Rwanda after Genocide. Gender, Identity and Posttraumatic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press.